

Michelle Mura et JL Dorey

Pour la journée d'étude du 22 novembre 2013

« Vers un accompagnement familial hors contexte institutionnel »

M M Nous souhaitons partager avec vous deux expériences assez différentes que nous avons conduites qui posent la question des dispositifs d'écoute de la famille lorsqu'ils sont installés soit dans un contexte institutionnel soit à l'extérieur des institutions soit dans l'entre deux. Nous allons successivement et assez rapidement présenter ces dispositifs, aller de l'un à l'autre et réfléchir autour de ce qu'ils nous enseignent.

J.L La première expérience concerne un dispositif d'accompagnement familial intra institutionnel pensé et mis en place peu de temps avant la parution des lois de 2002, dans le cadre d'un service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire ou SSEFIS. Ce type de service, assez proche d'un SESSAD, accompagne en milieu scolaire des enfants présentant une déficience auditive. Une équipe pluridisciplinaire issue du secteur privé composée d'orthophoniste, de psychomotricien, d'éducateur de jeunes enfants et éducateur sourd s'exprimant en langue des signes, de psychologue, de médecin intervient dans les locaux mêmes de l'école. Cette équipe organise un soutien spécialisé aux enfants en lien avec les enseignants de l'Education Nationale qui les reçoivent dans des classes spécialisées ou en inclusion scolaire. Dans ce contexte où plusieurs systèmes cohabitent, nous avons eu l'idée de construire un projet visant à créer un espace inter contenant entre les différents acteurs engagés autour de l'enfant à savoir *le SSEFIS, L'Education Nationale et la famille*. Nous pensions prendre en compte d'une part la dimension de l'écoute institutionnelle de la famille et d'autre part écouter le lien familial dans un dispositif plus spécifique d'entretien. Ces deux niveaux d'écoute venaient s'articuler autour d'un temps institutionnalisé appelé réunion de concertation clinique.

L'écoute institutionnelle de la famille était prévue au travers des dispositifs déjà existants entre le SSEFIS et l'EDUCATION Nationale et fonctionnant en concertation à savoir : l'admission, les différents moments du projet personnalisé, les rencontres proposées par les professionnels, les réunions d'information, et.c.. Lors de ces rencontres les parents partenaires abordent les différentes facettes de l'espace

institutionnel à leur manière, y déposent leurs angoisses à défaut de pouvoir les parler et laissent des traces de leur passage dans les psychés. La souffrance des familles affecte alors de façon plus ou moins forte la « groupalité psychique » des professionnels pouvant produire, entre eux et entre le SSFIS et l'Education nationale des points de friction, de clivage ou d'incompréhension. L'institution composite absorbe ou en amplifie ce qu'elle reçoit aux différents niveaux du conscient, du pré conscient, de l'inconscient groupal. En écho, les équipes institutionnelles risquent de reproduire, en miroir, et le plus souvent à leur insu, le fonctionnement souffrant des familles et de l'enfant.

L'écoute directe de la famille avait été pensée grâce à un espace spécifique d'entretien familiaux situés à côté de l'école ou intervient le S.S.E.F.I.S tout en restant articulé à l'institution. Dans ce lieu tiers, le projet visait à écouter non pas individuellement les parents mais le lien familial dans lequel s'est configuré l'enfant suivi dans l'institution. Ces entretiens se référaient à l'écoute groupale de la famille. Le principe en était posé, dès le moment de l'admission de l'enfant, à partir de l'âge de trois ans, comme étant un des éléments de sa prise en charge pendant toute la première année. Rappelons ici que nous étions situés dans le champ de la déficience auditive et que les rencontres avec la famille facilitaient le repérage de la communication intra familiale si important dans cette situation de handicap. Les années suivantes faisaient l'objet d'un accord contractualisé. Le rythme de l'accompagnement familial s'adaptait alors à chaque situation. Cette forme d'écoute avait pour objectif de rétablir un niveau d'équilibre et de sécurité dans le lien familial.

Ce dispositif à double volet, prenait d'une part en compte les parents en tant que partenaires « associés et informés » dans le cadre du fonctionnement institutionnel habituel. D'autre part il ouvrait une possibilité d'étayage à visée non thérapeutique des familles fragilisée par le handicap et ayant besoin d'être « soutenues » grâce à l'ensemble du dispositif.

Les réunions régulières de concertation clinique institutionnalisées et non décisionnelles concernaient tous les personnels du S.S.E.F.I.S et de l'Education Nationale directement engagés auprès d'un enfant. Elles faisaient tenir ensemble les

trois espaces de la famille, de l'école et du SSEFIS. Elles permettaient aux personnels concernés de penser, ensemble, sur un mode associatif, chaque situation¹. Il s'agissait de mettre en mots ce que l'enfant faisait vivre à chacun en y incluant aussi un retour de ce qui a pu se repérer dans les entretiens familiaux. L'accompagnant familial qui conduisait les entretiens avec le psychologue clinicien établissait un pont entre les deux espaces. Ces apports combinés facilitaient le repérage ce que ce l'enfant transfert de ses liens familiaux sur la scène institutionnelle. Dans l'autre sens, ils aidaient aussi les familles à mieux saisir ce qui se passe, pour leur enfant dans l'institution. Il était possible, enfin, de travailler dans l'interface famille institution la variations des investissements, les points de collage, les décalages entre la position de l'équipe et celle de la famille susceptibles de se fixer sous forme de clivage, de rejet, de passage par l'acte..

La régulation entre ces différents espaces, celui de la famille, celui entre la famille et l'institution celui de l'institution elle-même prise dans les enjeux particuliers de sa propre « groupalité » produisait des effets bénéfiques avec un apaisement des tensions. Un tel dispositif permettait de repérer, contenir, supporter des vécus parfois difficile pour les articuler ensuite de façon plus adaptée. Lorsque le lien famille/institution s'apaisait un travail de co construction devenait possible entre les personnels et les familles. Nous avons observé que la plus part des familles rencontrées la première année demandaient à poursuivre les entretiens, à des rythmes variés, et souvent sur plusieurs années. Nous avons assuré ce dispositif pendant 5 ans avant de partir à la retraite.

Cette expérience institutionnelle nous avait notamment montré que la rencontre entre la famille et l'institution ne pouvait pas se faire sans accepter que se produise une certaine perméabilité entre les espaces. Lorsqu'il est possible de travailler cette perméabilité elle fonctionne un peu comme un filtre laissant à la fois passer de la substance psychique tout en en retenant quelque chose. Le filtre posé entre les différents espaces assure une porosité régulée qui en même temps fait lien. Le travail de régulation psychique ouvre un espace transitionnel à la fois *inter contenant et intra*

¹ Cette forme de travail suppose un consensus d'équipe porté par des liens de confiance et un renoncement à tout jugement d'attribution.

contenant susceptible d'aider à dépasser les risques inévitables du clivage classique famille institution tout en soutenant la famille. De cette façon l'inévitable perméabilité entre les espaces peut exister sans trop attaquer les liens, notamment dans le dispositif d'entretien familial.

Cette façon de voir autour de l'inter et de l'intra contenance nous a rapprochés de la pensée de B Savin. Ce dernier montre qu'il est possible, d'opérer un travail d'inter contenance non pas seulement à l'intérieur de l'institution mais aussi entre plusieurs institutions concernées autour d'un enfant et de sa famille. En appui sur la pensée d' A. Ciavaldini il pense que l'installation d'une certaine porosité entre les enveloppes contribue à éviter les clivages et « participe d'un moment de travail figuratif transitionnel, en référence à R. Kaes » 8'

M.M - La deuxième expérience :

A partir de cette approche est-il possible, dès lors d'envisager de travailler le rapport famille /institution non plus de l'intérieur comme nous l'avons fait au SSEFIS mais en rencontrant les familles directement dans un dispositif d'entretien extérieur à l'institution tout en organisant un lien inter contenant avec elle ? Etant à la retraite, libérés du poids institutionnel et forts de notre expérience nous étions, Mme Mura et moi-même, conscients de l'intérêt qu'il y avait à développer un dispositif d'accompagnement familial notamment pour les enfants sourds scolarisés directement. C'est pourquoi nous nous sommes risqués à élaborer et à construire sur ce principe un dispositif d'accompagnement familial dans un cadre associatif loi de 1901. C'est ainsi que l'Association pour le Soutien de Familles ayant un Enfant en situation de Handicap a été créée en 2003 *avec M. Mura, A.M Barriac, M. Nicol, G. Terrier et J.L Dorey rejoints, ensuite, par A.M Champannay.*

Dans ce contexte les entretiens familiaux sont proposés aux familles à l'extérieur de l'institution mais en lien avec elle. Les entretiens visent à étayer l'enveloppe psychique familiale plus ou moins attaquée par l'incidence du handicap. Ils tendent aussi à assurer une dimension d'inter contenance entre l'espace de la famille, celui des équipes institutionnelles et/ ou des réseaux qui ont en charge la situation. Ce dispositif d'entretien présente l'avantage d'échapper aux effets du dé liaison institutionnelle qui parasite généralement l'espace d'écoute de la famille lorsqu'on la

rencontre en institution. D'une part l'écart posé facilite la dimension de l'écoute groupale ; d'autre part, le lien avec la réalité concrète des autres espaces de vie de l'enfant différencie nettement cette forme d'écoute de la thérapie familiale proprement dite. Ce dispositif sans prétention thérapeutique, est aussi plus accessible aux familles. Il produit des effets d'apaisement. Il permet, enfin, d'assurer une permanence de l'écoute dans le cas où l'enfant change d'institution. Nous présentons maintenant les principaux aspects de ce dispositif et la façon de travailler avant de vous parler de la difficulté de sa mise en place et d'en discuter les points d'achoppement.

Dans ce dispositif, chaque famille faisant demande à l'association est préalablement reçue pour un entretien d'accueil dans le local de l'association. A la suite de ce premier entretien, deux autres, appelés entretiens préliminaires conduits par deux psychologues cliniciens formés à l'écoute groupale sont proposés pour vérifier l'indication. S'il s'agit d'un accompagnement familial, la famille nucléaire est suivie à raison d'une heure, chaque mois, sur la durée d'une année civile le contrat étant renouvelable. Le financement est assuré par la famille qui peut solliciter des compléments auprès de la MDPH. Chaque entretien est conduit conjointement par un thérapeute familial et par un travailleur social² formé à l'écoute du groupe familial connaissant bien la réalité du handicap. Après chaque rencontre, un temps d'échange de 30 'a lieu entre les intervenants. Ce moment de régulation facilite le repérage des différents mouvements transférentiels et permet aux intervenants de conserver une position d'asymétrie suffisante par rapport à la famille. Chaque situation suivie peut, enfin être reprise avec un intervenant extérieur si nécessaire.

En plus de l'entretien mensuel, un autre temps, de quatre heures réparties, au cours de l'année civile permet d'établir des liens ponctuels, en interface, avec les différents intervenants impliqués en réseau dans chaque situation et/ou travaillant dans les institutions spécialisées auprès de chaque enfant handicapé. Ce travail de lien entre l'espace des entretiens familiaux et les différents espaces de réalité de l'enfant est confié au travailleur social qui participe, en binôme à l'accompagnement avec un psychologue clinicien. Ce dernier en dehors de cette démarche occupe une position plus en retrait. Tout ce qui touche à l'intimité des familles, lors des entretiens n'est

² Educateur, assistante sociale, enseignant spécialisé, infirmier

jamais restitué aux équipes. Par contre des pistes axées sur la compréhension du fonctionnement familial peuvent être proposées aux personnels concernés ayant en charge l'enfant. En retour, L'accompagnant prend aussi en compte ce que l'enfant fait vivre dans l'institution. La relative perméabilité des espaces permet de travailler ponctuellement les décalages, les clivages et les rivalités. Les personnels impliqués plus directement dans des liens à l'enfant peuvent ainsi modifier leurs représentations de la famille. Cela facilite pour eux le repérage de ce qui, de la famille, se rejoue sur la scène de l'institution.

Dans les entretiens familiaux les « accompagnants » travaillent à partir de l'évocation des situations concrètes telles qu'elles sont vécues et ressenties par chacun au cours des rencontres avec la famille. Le rapport engagé avec l'enfant porteur de handicap apparaît, en effet, source de vécus énigmatiques. Ces derniers ont besoin d'être déposés, partagés et reconnus dans le cadre contenant des entretiens sans urgence de mise en sens. Ce n'est qu'ensuite qu'une dimension signifiante pourra progressivement émerger issue du matériel apporté spontanément par chacun dans le groupe familial. Ainsi Le travail n'est il pas centré sur la transformation et l'élaboration des contenus psychiques groupaux déposés mais davantage axé sur la contenance et la mise en mots des vécus.

Le dispositif que nous présentons est davantage axé sur la dimension d'un accompagnement familial régulier sans négliger, pour autant, le lien aux institutions. Mais ce dernier n'est fait que ponctuellement. Il ne travaille donc pas de la même façon la dimension inter institutionnelle comme le fait systématiquement B. Savin avec des rencontres régulières au cours desquelles les différents acteurs impliqués dans la situation de l'enfant participent aussi aux entretiens. Notre dispositif offre plutôt un étayage contenant qui facilite la constitution d'une enveloppe relaie pour des familles ne présentant pas une importante psychopathologie du lien. Cette forme d'accompagnement familial en lien avec les équipes professionnelles est supposée faciliter la régulation des décalages avant qu'ils ne deviennent des clivages. Il assure une forme de prévention/ résilience de l'enveloppe familiale quand les institutions ne sont pas trop en rivalité entre elles ou avec nous. Du côté de l'institution il permet de mieux comprendre le degré de fonctionnement des liens familiaux. Toutefois, dans le dispositif que nous présentons, il appartient toujours aux équipes

institutionnelles de travailler à leur niveau, l'impact du lien familial déposé sur son cadre.

J.L Les points d'achoppement du projet se situent à plusieurs niveaux. D'abord, nous savons que plus les familles sont durablement perturbées plus elles déposent leur transfert sur l'institution où est suivi leur enfant. Nous observons qu'elles opèrent de façon d'autant plus difficile le passage vers une écoute extérieure qu'elles se trouvent en grande difficulté³. Ensuite, la dimension de l'accompagnement familial semble renvoyer à une pratique qui n'est pas encore couramment admise au niveau des représentations sociales. Cela fait qu'elle reste peu indiquée notamment au moment de l'admission où il serait intéressant de la poser. Notons aussi que faire appel à l'extérieur, pour une institution, entraîne un ensemble de résistances plus ou moins conscientes : risque d'intrusion / désappropriation, crainte de mettre en danger un fonctionnement institutionnel parfois chaotique, peur de révéler, à cet endroit, les failles d'un travail avec les familles dont personne n'a la recette et dont les repères peuvent être flous. De tout cela résulte, enfin qu'un tel projet extérieur ne peut pas s'inscrire à l'intérieur directement et sans précaution. Il faut, en préalable, que les cadres de l'institution comprennent la dimension du projet, avec l'approche groupale qui y est lié et acceptent de l'intégrer dans leur projet institutionnel pour que les équipes puissent se l'approprier. Cela demande du temps.

Nous avons commencé à travailler dans cette direction, notamment pour répondre à la demande d'une directrice d'établissement I.M.E qui souhaitait pouvoir disposer, ponctuellement, dans son institution, d'un psychologue formé à l'écoute des familles et susceptible de travailler en binôme avec un intervenant de l'institution qui aurait fait le lien avec l'équipe de la même façon que celle décrite précédemment. Le projet consistait à établir, en accord avec la famille adressée par l'institution une convention entre notre association et cette dernière.. Nous nous engageons alors sur un calendrier précis d'accompagnement familial élaboré conjointement avec l'équipe institutionnelle la famille et nous-mêmes. Nous mettons à disposition un psychologue thérapeute

³ Nous abordons là une réalité dont il faut bien tenir compte parce que, de toute façon, ces situations font retour sur l'institution. Une façon alors de faire avec ce constat consiste à écouter la famille là où elle fait résonner l'institution comme nous l'avons indiqué dans la première partie de cette intervention. Il est aussi possible de mettre en place des dispositifs d'entretiens familiaux à visée thérapeutique comme cela a été présenté ce matin.

familial qui aurait accompagné la famille, en binôme avec un membre de l'institution, formé assorti de la garantie d'un temps d'élaboration après les rencontres pour les accompagnants. D'autres temps de restitution à l'équipe institutionnelle étaient prévus selon les mêmes modalités que celles décrites précédemment. Ce projet a concrètement abouti à la création d'une ligne budgétaire. Le départ inattendu de la directrice, appelée à prendre un poste plus important, n'a pas permis que l'expérience soit poursuivie. Cet essai inachevé qui ne correspondait pas à notre projet initial n'a pas été repris. Il interroge une autre manière d'articuler le lien famille institution et mériterait d'être approfondi.

L'idée d'un accompagnement familial extérieur tout en étant en lien avec l'institution qui reçoit l'enfant suscite un réel intérêt de la part de certains responsables. Ces derniers y voient la possibilité d'accompagner des familles peu perturbées mais en demande de soutien sans que cela prenne trop de temps dans l'institution. Pour des familles plus en difficultés, le détachement d'un psychologue issu de l'association qui viendrait travailler ponctuellement avec un professionnel en intra permettrait de prendre en compte autrement, avec moins de parasitage, le transfert familial qui se dépose sur l'institution. Ces formes de travail avec les familles ajustent finalement de différentes façons le curseur réglant le degré de porosité des espaces dans un écart plus ou moins marqué entre la famille et l'institution.

Sont-elles iconoclastes ? Elles provoquent le plus souvent le scepticisme et l'incompréhension de la part d'autres responsables. Certains pensent même ouvertement qu'il n'appartient pas aux institutions de s'occuper des familles. Ils mettent aussitôt en avant les questions de budget et de temps. D'autres, plus au fait, nous rappellent que les équipes institutionnelles doivent respecter les lois de 2002, et fonctionner avec leur propre dispositif. Il n'est donc pas nécessaire d'introduire, par ce biais, une autre forme de travail. Celle-ci peut être aussi ressentie comme une thérapie familiale « déguisée » ne correspondant pas à la mission de l'établissement. De ce fait, l'expérience d'accompagnement familial extérieure à l'institution, mais en lien avec elle, n'a jamais pu aboutir concrètement.

Les situations qui nous ont été adressées correspondaient pour la plupart à des familles ayant un enfant déficient auditif. Elles ne répondaient pas aux indications

d'accompagnement familial auxquelles nous pensions d'abord c'est-à-dire des familles déstabilisées par le handicap mais susceptibles de résilience grâce à un étayage inter contenant. Ce type de famille dont les enfants D.A sont en intégration scolaire directe représente, en effet, une population relativement importante dans le champ de la déficience auditive, sans doute moins pour d'autres déficiences. Ce sont surtout des familles en grande difficulté qui nous ont été adressées, arrivant en bout de chaîne avec une psychopathologie du lien marquée. Elles relevaient, en réalité, d'une indication de thérapie familiale. Certaines familles nous ont même été adressées, *en cachette*, avec l'attendu qu'il ne fallait surtout pas que l'institution en prenne connaissance. La seule famille que nous avons reçue qui rentrait à peu près dans notre projet nous était arrivée à la suite d'une démarche personnelle et ne souhaitait pas établir de lien avec l'école ordinaire où était scolarisé son enfant.

Au terme de cette expérience, citons à nouveau A Ciavaldini. Ce dernier pense, en effet qu'un environnement inter contenant ne peut pas fonctionner s'il ne possède pas quelques qualités dont : « la première est la fiabilité, la seconde, la cohérence, et la troisième, la clarté ». En écho, nous n'avions pas les moyens pour travailler ces préalables de façon suffisamment *claire* et cohérente avec de nombreux partenaires sociaux. D'autre part il nous est apparu que les représentations au sujet des processus psychiques groupaux à l'œuvre dans les familles comme dans les institutions et dans le lien famille/institution renvoyaient souvent à des représentations floues. Enfin, avec des idées pareilles nous n'étions, de surcroit, sans doute pas suffisamment *fiables*. Au total, ces difficultés, ces réflexions sur les dispositifs intra inter institutionnels ou dans l'entre deux et ces constats nous ont notamment confortés dans l'idée d'organiser la rencontre d'aujourd'hui afin de les partager avec vous. (14')

Total 8' + 14' = 22'
